

## **Gaz de pétrole liquéfié**

**1. À quelle fréquence la Régie recueille-t-elle et publie-t-elle les données sur les stocks de gaz de pétrole liquéfié?**

La Régie recueille et regroupe ces données tous les mois. Les données les plus récentes correspondent aux niveaux des stocks à la fin du mois précédent. Par exemple, les données publiées en janvier montrent les niveaux de stock à la fin du mois de décembre.

**2. Quels éléments sont inclus dans cet ensemble de données?**

Cet ensemble de données comprend les niveaux de stock de fin de mois des mélanges de propane, de butane et de liquides de gaz naturel (« LGN ») conservés sous terre.

**3. Les installations en surface sont-elles incluses dans cet ensemble de données?**

Non, l'ensemble de données comprend uniquement les installations souterraines (c.-à-d., les cavernes de sel). Il comprend les cavernes situées en Alberta et en Saskatchewan (Ouest canadien) et en Ontario (Est du Canada).

**4. Comment la Régie recueille-t-elle cette information?**

Les exploitants d'installations souterraines titulaires d'une ordonnance ou d'une licence d'exportation sont tenus, en vertu du paragraphe 5g) du *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les rapports relatifs aux exportations et importations*, de fournir à la Régie les niveaux de stocks de fin de mois de leurs installations de stockage souterraines par produit (propane, butane ou autres et mélange de LGN). Si l'exploitant ne détient pas d'ordonnance ou de licence d'exportation, il peut les déclarer sur une base volontaire.

**5. Quel jour du mois les données sont-elles publiées?**

La date de publication peut varier en fonction du moment auquel la Régie reçoit les données des sociétés déclarantes. La Régie s'efforce de publier les données au plus tard à la fin de la troisième semaine de chaque mois.